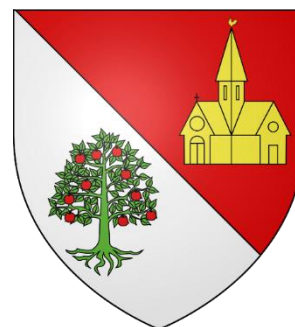


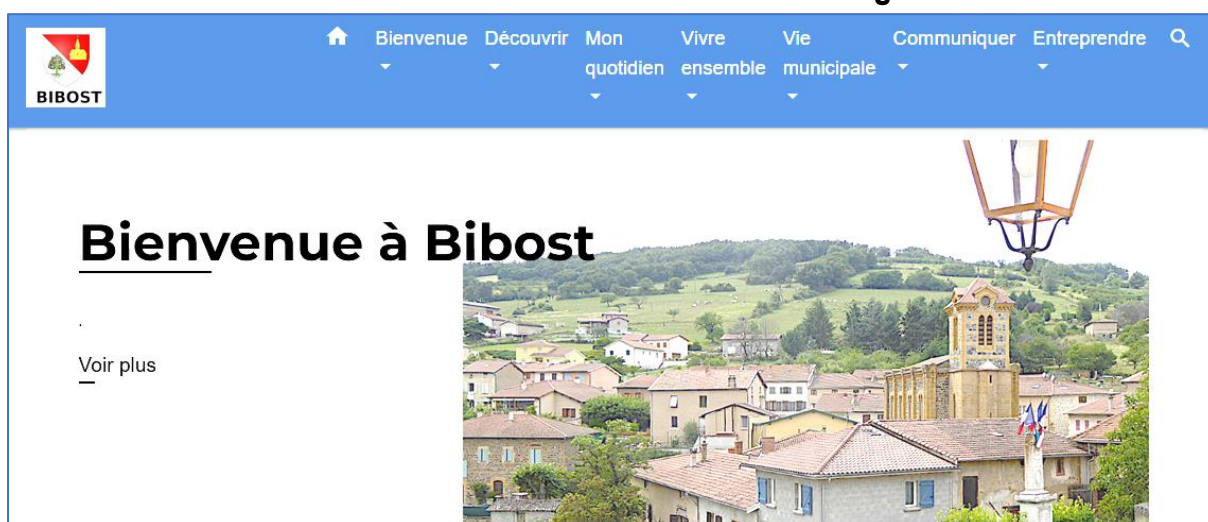
La Cueillette

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER – Octobre 2025



BIBOST

Le nouveau site internet de Bibost est en ligne !



Ce nouveau site internet de Bibost est accessible à partir d'ordinateur, de tablette ou de smartphone. Avec lui, nous pouvons nous informer sur la vie quotidienne de notre village, sur les nombreuses associations, sur nos loisirs, nos démarches en ligne, ...

Nous pouvons aussi faire connaissance avec les agents et les conseillers municipaux.

Bonne découverte de ce nouveau site à l'adresse www.mairie-bibost.fr

L'état civil

Décès Jeanne Maryse BLANC, née BRESSAND, décédée le 14 octobre 2025

L'agenda

Messe

le dimanche 2 novembre à 10h

Conseil municipal

le lundi 3 novembre, à 19h30

Commémoration du 11 novembre 1918

le mardi 11 novembre, à 11h30

Chaudière des Jeunes Vogueurs

le samedi 29 novembre, place Marcel Second

Fête de la Sainte Barbe

le samedi 29 novembre, à Saint Julien/B

Le Téléthon, par l'ISB et l'APE

le vendredi 5 décembre, en fin d'après-midi

Cérémonie des vœux de M. le Maire

le samedi 10 janvier 2026, à 17h
au Centre d'Animation

Repas dansant, par le Club Soleil d'Automne

le samedi 31 janvier 2026
au Centre d'Animation

L'équipe d'agents municipaux de la commune.

Depuis la rentrée de septembre, plusieurs agents ont rejoint l'équipe municipale pour assurer les services attendus par les habitants de Bibost. Notamment à l'école, à la demande des parents d'élèves, l'équipe d'ATSEM a été renforcé pour augmenter le nombre d'enfants accueillis à la garderie périscolaire du soir. Beaucoup d'agents sont à temps partiel : la totalité des heures effectués représente un peu plus de 4 ETP. Au nom des habitants de Bibost, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux de l'équipe municipale.



Brigitte Antoine

Agent technique territorial de surface : entretien des bâtiments municipaux, préparation des repas de la cantine.

Marie Laure Chaux

Secrétaire générale de mairie : finances, comptabilité, suivi conseil municipal, ressources humaines, gestion inscription cantine et périscolaire, élections, cimetière.



Jean Michel Fargeot

Agent technique polyvalent.

Amélie Giboulot

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles : accompagnement des enfants pendant le temps scolaire, garderie périscolaire du matin, cantine.



Serge Herbelot Porte

Agent technique polyvalent : maintenance des bâtiments de la commune, entretien des espaces publics, ...

Linda Leclercq

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles : garderie périscolaire du soir, entretien de l'école.



Nadège Rulliat

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles : cantine, garderie périscolaire du soir.

Muriel Thévenet

Adjointe administrative : accueil du public, état civil, urbanisme, recensement militaire, élections, cimetière, location salle, bénévolat cantine, associations.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la mairie,
le 6 octobre 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Thierry BEAU, Éric BLANC, Frédéric BONNARD, Elodie GIDON, Didier GOUTTE, Laurent MARION, René MICHEL, Josette RAYMOND, Valérie ROZIER.

Excusée : Sophie BOUVARD (Pouvoir donné à Elodie GIDON)

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Laurent MARION est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Elodie GIDON (secrétaire de séance du Conseil Municipal du 08/09/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Décision modificative n°1

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Bibost a été voté le 7 avril 2025, à hauteur de :

- 722 846.90€ en section de fonctionnement
- 858 388.00 € en section d'investissement.

Sandrine MARVALIN-GEANT fait état des mouvements de crédits à prévoir. Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les modifications et virements de crédits proposés ci-dessous :

Opération d'ordre budgétaire : Amortissement police pluri communale 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	- 111.00
042 Opération d'ordre de transfert entre section – article 681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	+ 111.00

INVESTISSEMENT

RECETTES	MONTANT
021 Virement de la section de fonctionnement	- 111.00
040 Opération d'ordre de transfert entre section – article 28041411 amortissement subventions équipement - Biens mobiliers, matériel et études	+ 111.00

- Le conseil municipal donne son accord pour les augmentations, diminutions et virements de crédits cités-dessus.

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Bibost a été voté le 7 avril 2025, à hauteur de :

- 722 846.90€ en section de fonctionnement
- 858 388.00 € en section d'investissement.

Sandrine MARVALIN-GEANT fait état des mouvements de crédits à prévoir sur l'article 615231 « voiries » et sur les articles 633 « Impôts, taxes, et versements assimilés sur rémunération », 6413 « Personnel non titulaire », 6450 « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les modifications et virements de crédits proposés ci-dessous :

Ces modifications et virements de crédit entre compte sont nécessaires en raison de l'arrivée d'agents supplémentaires en cours d'année :

- Serge HERBELOT-PORTE comme agent technique polyvalent
- Linda LECLERCQ comme agent périscolaire et ménage

Les crédits nécessaires seront pris sur le compte voirie sur lequel des économies ont pu être faite, sur le budget initial des travaux du Planin et Trêve.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	
Article 615231 Entretien voiries	- 14 600 €
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	+ 600 €
6413 Personne non titulaire	+ 10 000 €
6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 4 000 €

- *Le conseil municipal donne son accord pour les augmentations, diminutions et virements de crédits cités-dessus.*

Révision du tarif de la location du centre d'animation de BIBOST, de la buvette du tram et des vestiaires du foot à compter du 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs appliqués pour la location du centre d'animation, de la buvette et des vestiaires du foot. La commission bâtiment a étudié les tarifs en vigueur et propose des évolutions de tarifs sur le centre d'animation à la suite des travaux de rénovation.

RAPPEL de la tarification en vigueur

LOCATION DE LA PETITE SALLE

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	45€	55€
Résidents Bibost	99€	165€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	198€	330€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

Forfait entretien pour la location de la petite salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 50€

LOCATION DE LA GRANDE SALLE

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	60€	75€
Résidents Bibost	176€	242€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	352€	484€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

Forfait entretien pour la location de la grande salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 60€

LOCATION DES DEUX SALLES

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	80€	90€
Résidents Bibost	231€	330€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	462€	660€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

LOCATION DE LA BUVETTE DU TRAM

Associations : gratuit

Résidents de Bibost : 66€

LOCATION DES VESTIAIRES DU FOOT

Associations : gratuit

Résidents de Bibost : 77€

Après discussion du conseil, il est proposé d'appliquer une hausse répartie comme suit :

LOCATION DE LA PETITE SALLE

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost pour un évènement	45€	55€
Résidents Bibost	110€	180€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	250€	380€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

Forfait entretien pour la location de la petite salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 50€

100€ si utilisation de la cuisine

LOCATION DE LA GRANDE SALLE

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost pour un évènement	60€	75€
Résidents Bibost	190€	260€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	400€	550€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

Forfait entretien pour la location de la grande salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 75€
150€ si utilisation de la cuisine

LOCATION DES DEUX SALLES

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost pour un évènement	80€	90€
Résidents Bibost	250€	360€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	550€	750€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

LOCATION DE LA BUVETTE DU TRAM

Associations : gratuit
Résidents de Bibost : 70€

LOCATION DES VESTIARES DU FOOT

Associations : gratuit
Résidents de Bibost : 80€

La tarification reste inchangée pour les associations, une augmentation minorée est appliquée pour les résidents de BIBOST, une augmentation significative est appliquée pour les résidents et organismes extérieurs.

- *Le conseil municipal approuve ses nouveaux tarifs de location du centre d'animation, de la buvette et des vestiaires du foot.*

6 Nomination de la secrétaire générale de mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste de secrétaire générale de mairie a été créé. Après infructuosité de l'annonce, le poste a été proposé à Marie Laure Chaux qui a accepté.

Cette nomination sera effective le 24/10/2025, date de renouvellement de son contrat pour une durée de 3 ans.

7 Nomination de l'agent de périscolaire et ménage

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'agent périscolaire et de ménage a été créé à partir du 23 septembre 2025, Mme Linda Leclercq a été nommée pour une durée de 1 an.

Les 4 axes qui se dégagent du plan d'aménagement intercommunal partagé :

1 Préserver la qualité du cadre de vie pour tous les usagers du territoire :

- Valoriser la trame paysagère du territoire
- Préserver la qualité architecturale des centres villages
- Développer les services à la population en proposant un maillage adapté à l'échelle des 17 communes.
- Conforter le profil de territoire d'agrément pour les habitations et les touristes

2 Proposer un développement cohérent et maîtrisé du territoire, s'appuyant sur la complémentarité et la solidarité des communes.

- Accueillir les populations supplémentaires en veillant à répondre à la diversité des besoins
- Affirmer la vocation économique du territoire dans une visée d'équilibre des vocations
- Améliorer l'accessibilité du territoire dans un contexte contraint

3 Renouveler l'approche urbaine pour répondre aux défis de demain.

- Renforcer le rôle des centralités dans l'animation et le développement du territoire
- Réaffirmer la place de la nature en ville pour en faire un outil efficient d'adaptation des bourgs au changement climatique
- Rechercher la sobriété
- Limiter l'exposition des habitants aux risques et aux nuisances

4 Protéger le socle naturel et agricole du territoire

- Limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels
- Affirmer la vocation agricole du territoire
- Préserver et restaurer la trame verte et bleue

Cette démarche a été enclenchée au niveau de l'exécutif de la CCPA pour poursuivre le travail amorcé au niveau du projet de territoire. L'objectif est de traduire les engagements de ce projet de territoire, d'apporter de grandes orientations pour spatialiser l'ambition du territoire.

Le PAIP n'a pas de valeur officielle, il affirme les grands principes d'orientations du territoire intercommunal. Ce document peut servir de socle de base pour les projets d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre des PLU communaux.

Commission Bâtiments par Didier GOUTTE

Une réflexion va être engagée pour donner un nom au centre d'animation.

Des tuiles ont été déplacées sur le toit de la chapelle. Mr Rémi Bochart les a remises en place gracieusement.

Une vanne d'arrêt d'eau a été changée au vestiaire du foot et une douche a été réparée.

Commission Affaires Sociales par Valérie ROZIER

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 18 janvier 2026.

Commission Voirie par Frédéric BONNARD

Le passage de l'épareuse à commencer sur les chemins de la commune. De l'enrobée à froid va être mis sur les voiries communales par l'agent d'entretien.

Commission communication par René MICHEL

Le nouveau site internet a été mis en ligne.

Une réunion des associations aura lieu le vendredi 24 octobre à 18h30, notamment pour établir le planning d'utilisation de la salle pour 2026.

Une rencontre a eu lieu avec les dirigeants du club de foot des Bigarreux. La commune s'est engagée à tenir en état le terrain de foot : de la pelouse a été plantée, les filets des petites cages ont été changés, les luminaires sont en cours de réparation, les douches ont été réparées. Les filets des grandes cages vont également être remplacés.

La démarche performancielle est enclenchée, en ce qui concerne l'éclairage public sur la commune. Le matériel est sur le même format dans le village avec des lanternes gris anthracite. Le reste de la commune sera uniformisé avec le parking du centre d'animation.

Lagunage - L'appel d'offre est en cours pour la station avec les roseaux. Les lagunes ne seront plus utilisées. Le démarrage du chantier sera début 2026 pour une durée de 6 mois.

Pour cette nouvelle installation, la station de roseaux va s'agrandir du côté du chemin. Un élargissement avec un espace de croisement sera fait en face.

La séance est levée à 21h30

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ Commémoration du 11 novembre 1918



La municipalité invite la population de Bibost à participer à la commémoration du 11 novembre 1918.

Le défilé avec la Bambane commencera à la mairie à 11h30.

Au monument aux morts, M. le Maire prononcera un discours et les élèves de la chorale de l'école interpréteront un chant en hommage aux soldats et à tous ceux qui ont donné leur vie pour la libération de la France et pour la paix.

La cérémonie se terminera par le verre de l'amitié au Tram.

➤ Revoilà les chocolats pour l'école de Bibost !

Et tous les bénéfices permettent de financer les sorties scolaires des enfants.

Alors faites passer l'information à vos proches et n'hésitez pas à commander.

Deux façons de procéder :

- Commande via internet avant le 19 novembre :

asso.initiatives.fr - Code d'accès : YDIINV

- Commande papier (les catalogues sont déjà dans votre boîte aux lettres) :

à mettre dans la boîte aux lettres de l'école au plus tard le 18 novembre, en joignant un chèque à l'ordre de l'APE (Association des Parents d'Elèves).

La distribution se fera à l'école pour ceux qui le souhaitent.

Pour les autres, nous livrerons à domicile (enfin uniquement sur Bibost) alors notez bien votre numéro de téléphone.



Merci pour les enfants !

➤ Un grand jeu de piste à Bibost avec les parents d'élèves !



Et si, le temps d'une journée, **Bibost devenait le décor d'un grand jeu de pistes**, inspiré de l'univers de Tolkien ?

L'association des parents d'élèves souhaite créer **un événement à la fois magique et utile** : un moment fort pour mobiliser les habitants, petits et grands, et **soutenir les actions de l'école**.

Les bénéfices générés par les visiteurs serviront directement à financer les projets pour nos enfants.

Mais avant que la quête ne commence, nous avons besoin de **plumes, d'imaginaires et d'enthousiasme** : celles et ceux qui voudraient participer à la création de l'histoire, inventer les épreuves, rêver le parcours à travers les ruelles et les chemins de Bibost et globalement aider à cadrer le projet sont les bienvenus.

Si vous aimez rêver, raconter ou simplement imaginer ensemble,
rejoignez-nous pour bâtir cette aventure !

Première rencontre en novembre.

Ecrivez-nous à ape.bibost@gmail.com pour en faire partie."

➤ Le Téléthon à Bibost, le vendredi 5 décembre

L'APE (Parents d'Elèves), et l'ISB (Inter Société Bibolande) organisent le Téléthon le vendredi 5 décembre après l'école, à 17h.

Au programme : goûter avec crêpes et boissons dont vin chaud pour les grands ; lecture de contes de Noël ; défilé avec des lampions.

Nouveauté : lâcher de lanternes vers 18 heures. !

Tous les Biboland(e)s sont invité(e)s à participer pour le financement du Téléthon et la bonne ambiance !



➤ Du STEP avec Gym'Bo



A partir de janvier 2026, nous envisageons de créer un groupe de step le mardi de 20h30 à 21h30.

L'horaire est ciblé pour répondre aux besoins de jeunes parents ou de personnes encore en activité.

Laurine, notre animatrice, proposera le step (ou LIA pour Low Impact Aerobic).

C'est une alternative pour travailler le cardio ainsi que la coordination tout en musclant le corps de façon harmonieuse.

Inscrivons-nous **vite** pour constituer le groupe !

Le cours sera adapté aux participants pour répondre à leur attente.

Pour plus d'informations et s'inscrire :

- Colette GOUTTE - 06 75 91 35 47 - colette.goutte@orange.fr
- Muriel PLANTIER - 06 02 33 09 87 - philippe.plantier@numericable.fr

REPAS DANSANT À BIBOST

LE SAMEDI 31 JANVIER 2026, 12h
AU CENTRE D'ANIMATION

MENU

kir, entrée,
choucroute garnie,
fromage, dessert,
vin et café.



ANIMÉ PAR
Aurélie & Jérôme
ARNAUD

30 euros par personne, à payer sur place.
S'inscrire auprès de Josiane GARBIT
par téléphone au 06 78 79 51 80,
avant le 15 janvier, dernier délai.
Places limitées.

Organisé par le Club Soleil d'Automne

➤ Un gentil chat a perdu sa maison !



Depuis quelques temps, un minou a élu domicile dans une maison du côté du Chemin de la Chapelle.
Ses hôtes aimeraient rentrer en contact avec les propriétaires de ce chat.
Leur téléphone est le 06 59 15 47 32.
Merci aux propriétaires de les appeler.

➤ Soyons citoyens responsables : ramassons les crottes de nos chiens !

Ces derniers temps, plusieurs réclamations sont remontées en mairie concernant les déjections canines, sur le domaine public (trottoirs, rue, ...).

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les crottes de leurs chiens, et de les mettre dans une poubelle.

En effet, les déjections canines sont responsables de nombreux **désagréments visuels, olfactifs et sanitaires**. Le caca de chien favorise la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes. Merci à celles et ceux qui promènent leur chien de **se munir de sac plastique pour ramasser les déjections**.

A défaut, ils s'exposent à une amende. Le montant de l'amende prévu dans ce cas est **de 35 €** et peut être majoré par la commune.



➤ Je m'inscris sur les listes électorales



Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée **en ligne jusqu'au 4 février et en mairie jusqu'au 6 février**.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

1. **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de :
 - posséder la **nationalité française** ;
 - être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
 - jouir de ses **droits civils et politiques**.
2. **Avoir une attache avec la commune au titre de :**
 - son domicile principal
 - sa qualité de contribuable
 - sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Grâce au téléservice "Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales", vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un **justificatif d'identité**, un **justificatif de domicile** et un **formulaire cerfa n°12669** de demande d'inscription disponible en mairie.

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ Le calendrier 2026 des sapeurs-pompiers de Bessenay,



Les sapeurs-pompiers de Bessenay sont ravis de vous retrouver !
Dès samedi 11 octobre, ils viendront à votre rencontre pour vous présenter leur calendrier 2026.
Un grand merci d'avance pour votre accueil chaleureux et votre générosité.

➤ Et la fête de la Sainte Barbe des sapeurs-pompiers de Bessenay, le samedi 29 novembre, à Saint Julien sur Bibost

Nous sommes tous invités à la fête de la Sainte Barbe pour honorer les sapeurs-pompiers de la caserne de Bessenay qui sont toujours présents pour assurer avec dévouement la sécurité de la population.

Le programme de la manifestation :

- 17h15 : rassemblement à la salle des fêtes
- 17h30 : défilé avec dépôt de gerbes
- 18h00 : remise des diplômes, galons et médailles.
Puis allocutions des autorités suivies du vin d'honneur.



**REJOIGNEZ-NOUS
DEVENEZ DONNEUR**

Partagez votre pouvoir.
Donnez votre sang !

➤ Programme des collectes de dons de sang à L'Arbresle.

L'Amicale des Donneurs de Sang du Pays de L'Arbresle (ADSPA) nous communique les dates des collectes de dons de sang pour le premier semestre 2026 :

- **vendredi 23 janvier 2026**
- **mardi 14 avril 2026**
- **mardi 9 juin 2026**

Ces collectes auront toutes lieu à la **salle des fêtes de L'Arbresle**, de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

➤ Des nouvelles du SC Bigarreux !

Le **Sporting club des Bigarreux**, association sportive de football, entame sa 19^{ème} saison d'existence. Club de jeunes au départ des villages voisins de Bessenay, Bibost, Brullioles, Montrottier et Saint Julien/Bibost, il est devenu en juin dernier un club à part entière suite à la fusion absorption des 2 clubs seniors de Monts du Lyonnais Foot et Association Bessenay Club.



Catégories	Nb joueurs	Nb encadrants
Ecole de foot	15	1 + 1
U7	14	2
U9	29 + 2	5
U11	24 + 1	6
U13	23	3
U15	27 + 1	4
U17	14	2
Senior	40	5
Loisir	35	1
	225	30

Notre club enregistre pour cette saison 2025/2026 : 225 licencié(e)s :

Le SC Bigarreux est entente depuis 3 ans avec le club de foot FC Brussieu La Giraudière en catégorie U15 et U17.

Il utilise les terrains de jeu mis à disposition par les communes de Bessenay, Bibost et Montrottier, depuis 1 an du nouveau terrain synthétique de la Giraudière, mais également des salles polyvalentes de Bessenay et Montrottier en période hivernale.

Les activités principales du club sont des entraînements en semaine et des oppositions officielles/amicales le samedi ou dimanche dans le secteur de l'ouest lyonnais.

Prochaines manifestations :

Vendredi soir 19/12/25	Tournoi salle tennis ballon	Bessenay
WE du 17-18/01/26	Tournoi salle U9/U11/U13	Montrottier
Vendredi soir 22/05/26	Tournoi extérieur U11/U13	Bessenay
Vendredi soir 05/06/26	Tournoi Pétanque	St Julien/B
Samedi 13/06/26	Tournoi senior-loisir	Bessenay
Samedi 05/09/26	20 ans du club	Bessenay

Contact par mail : 552780@laurafoot.net

➤ **Début de la 41ème campagne d'hiver des Restos du Cœur.**



La campagne d'hiver des Restos du Cœur commence la semaine du 17 novembre, pour de l'aide alimentaire et de l'aide à la personne.
Le centre de L'Arbresle sera fermé pendant la semaine du 10 au 14 novembre.
Les inscriptions se prennent sur rendez-vous.
Merci de contacter le 04 78 35 20 36 aux heures d'ouverture :
mercredi 9h-12h00 et jeudi 9h-12h00 / 14h-17h00 / 18h30-19h30.
Coordonnées du centre de L'Arbresle : 15, rue de Lyon - 69210 L'Arbresle.
Téléphone : 04 78 35 20 36 et courriel : ad69.larbresle@restosducoeur.org.

➤ **Un projet de rénovation ou une recherche de logement !**

UN PROJET DE RÉNOVATION EN COURS ?
Des aides existent toujours !

L'ALTE 69 ET SOLIHA
vous conseillent gratuitement

CONTACT :
04 37 48 25 90 (tapez 2)
www.alte69.org (rubrique contact)

Vous vous demandez :
*Comment trouver un logement ?
Comment régler vos difficultés ?
Un logement froid, trop cher, trop grand ...*
SOLIHA peut vous aider !

Uniquement sur rendez-vous
Contactez le 04.74.05.36.35

➤ **Découvrez le 6ème numéro de votre magazine communautaire Terre d'Avenir.**

TERRE D'AVENIR
Le Mag de la Communauté de
Communes du Pays de L'Arbresle # 6

**Distribué
directement
dans votre
boite aux
lettres**

L'opportunité notamment de découvrir L'Arborescence et ses nombreux services !
Celui-ci est distribué en version papier dans toutes les boîtes aux lettres du Pays de L'Arbresle.
Vous ne l'avez pas reçu ?
Envoyez-nous un message à mag@paysdelarbresle.fr ou téléphoner au 04.74.01.68.90.

AUTRES INFORMATIONS

- On y pense... à 16 ans !



Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECGENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



C'est obligatoire !

Instagram: @armeesjeunesse
 Facebook: @armeesjeunesse
 Twitter: @DSJeunesse
 YouTube: @armeesjeunesse

- Pour tout savoir sur le chèque énergie !




Une aide à destination des foyers modestes pour payer leurs factures d'énergie



pour qui ?
Le chèque énergie est attribué **SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**.

pourquoi ?
Le chèque énergie permet de payer des factures pour **TOUT TYPE D'ÉNERGIE** du logement. Il est également utilisable pour les résidents en HLM.

comment ?
Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. Les foyers éligibles qui ne l'ont pas reçu automatiquement peuvent le demander sur le portail spécifique.

BON À SAVOIR
Le chèque énergie peut être automatiquement déduit de vos prochaines factures en cochant la case prévue sur le chèque, grâce à la pré-affectation en ligne sur le site du chèque énergie, ou par téléphone.

ESPACE BÉNÉFICIAIRE
Gérez votre chèque énergie à partir de votre espace bénéficiaire personnalisé.

EN SAVOIR +
www.chequeenergie.gouv.fr
 N° Vert 0 805 204 805
 SERVICE À PAYER GRATUITEMENT

SIRCOM-DOEC-Septembre 2025



MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DU PROTOXYDE D'AZOTE DANS LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Face à une hausse constante des bouteilles de protoxyde d'azote jetées sur la voie publique, dans les ordures ménagères ou les bacs de tri, le SYTRAIVAL met en place une collecte spécifique dans les déchèteries de son territoire.

Souvent appelé gaz hilarant, le protoxyde d'azote est un gaz dont l'usage est détourné à des fins récréatives. Au-delà des risques sanitaires, les bouteilles de protoxyde d'azote sont des déchets dangereux qui provoquent des risques d'explosion.

Pour éviter les accidents et les surcoûts importants liés aux casses de matériel dans les installations de traitement des déchets - unité de valorisation énergétique, centres de tri - les bouteilles de protoxyde d'azote sont à déposer en déchèterie.

Ce geste simple permet de garantir la sécurité de tous et de préserver les installations de traitement.

Pour rappel, il est interdit de jeter les bouteilles de protoxyde d'azote dans les ordures ménagères, les bacs de tri et dans l'espace public.



**Plus d'information : contactez le service
déchet de votre communauté de
commune**

LA PAGE DU SYTRAIVAL

Syndicat mixte d'élimination de Traitement et de Valorisation des Déchets

FLASH INFO

COMMENT BIEN COMPOSTER SES BIODECHETS ?

C'est quoi un biodéchet ? Ce sont tous les déchets organiques : déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, marc de café...) et les déchets de jardin (dits déchets verts). Ils sont entièrement biodégradables et compostables.

Pourquoi les trier ? Pour leur offrir une deuxième vie et les valoriser en compost.

Quels déchets peut-on mettre dans un composteur individuel* ?

Déchets recommandés

Fruits et légumes abîmés, épluchures, sachets de thé, pain, pâtes, riz, marcs de café et filtres à café, coquilles d'œufs écrasés...

Fleurs fanées, plantes d'intérieur, cheveux, poils, plumes, terre des pots...

Mauvaises herbes non graminées, tiges de haies broyées, fanes de tomates ou de pommes de terre, écorces, feuilles mortes, paille, foin, fleurs fanées...

Déchets en quantités réduites

Croûtes de fromage, agrumes coupés en morceaux, coquilles de noix/noisettes broyées, coquillages broyés...

Essuie-tout, serviettes en papier, journaux, cartons bruns en morceaux, cendres de bois...

Taillies d'arbres (non broyées), résineux (thuyas, cyprès, pin...), copeaux de bois, pommes de terre flétries/germées...

* Ces consignes peuvent varier pour l'usage d'un composteur collectif